

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii carbonas

N° d'article 06097600

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 10361-29-2

EINECS-Nr. 233-786-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Skin Irrit. 2 H315

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.1 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313 Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ammonium carbamate; ammonium hydrogencarbonate

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****ammonium carbamate**

No. CAS 1111-78-0
 No. EINECS 214-185-2
 Concentration >= 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

ammonium hydrogencarbonate

No. CAS 1066-33-7
 No. EINECS 213-911-5
 Numéro d'enregistrement 01-2119486970-26-0005
 Concentration >= 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, irritation des organes respiratoire, Nausées, Vomissements, Diarrhée, Effets systémiques: troubles de système nerveux central, Crampes, Narcose

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide
Couleur incolore
Odeur type ammoniacque

valeur pH

Valeur 9.4
 Concentration/H₂O 100 g/l
 température 20 °C

Point de fusion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur 69 hPa
 température 20 °C

Hydrosolubilité

Valeur env. 320 g/l
 température 20 °C

température de décomposition

Valeur > 59 °C

9.2. Autres informations

Autres données

Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: Bases fortes, nitrates, nitrure, Acides, Danger d'explosion avec: Hypochlorite de sodium, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂).

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'action de la lumière.

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur. La chaleur

10.5. Matières incompatibles

nitrates, nitrure, Acides, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: oxydes d'azote (NOx), Ammoniac

Autres données

photosensible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	475.523	mg/kg
	3	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Espèces	rat	
DL50	1800 à 2150	mg/kg
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**ammonium carbamate**

Espèces	rat		
DL50	681	à	1470 mg/kg
méthode	OCDE 401		
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	rat		
DL50	1576		mg/kg
méthode	OCDE 401		
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	rat		
DL50	>=	1470	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité		

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**ammonium carbamate**évaluation Non corrosif
méthode OECD 431**ammonium carbamate**évaluation irritant
méthode OECD 439**ammonium carbamate**évaluation Non corrosif
méthode OECD 431

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

ammonium carbamateévaluation irritant
méthode OECD 439**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**ammonium carbamate**évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode OECD 437**sensibilisation**

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**ammonium carbamate**Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode OECD 471
Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité**ammonium carbamate**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Expériences issues de la pratique

Irritation. haut-le cœur. momissement. diarrhée. spasmes. perturbations du système nerveux central

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****ammonium carbamate**Espèces Pimephales promelas
CL 50 37 mg/l
Durée d'exposition 96 h
Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité**ammonium hydrogencarbonate**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 173 mg/l
Durée d'exposition 96 h
Source ECOTOX Database**ammonium hydrogencarbonate**Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 63.4 mg/l
Durée d'exposition 96 h**Toxicité pour les daphnies (Composants)****ammonium carbamate**Espèces Daphnia magna
CE50 63.7 mg/l
Durée d'exposition 48 h
méthode OECD 202
Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité**Toxicité pour les algues (Composants)**

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

ammonium carbamate

Espèces Desmodesmus subspicatus
 CI50 129.1 mg/l
 Durée d'exposition 72 h
 Source Merck KGaA Fiche de données de sécurité

Toxicité pour les bactéries (Composants)**ammonium carbamate**

Espèces boue activée
 CE 20 1000 mg/l
 Durée d'exposition 30 min
 méthode OECD 209

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Pseudomonas putida
 CE50 1895 mg/l
 Durée d'exposition 16 h
 méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom commercial: Ammonii carbonas

Numéro de la matière: 060976

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Skin Irrit. 2

Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.